



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ASSOCIATION REVIVRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de l'association REVIVRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REVIVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- vérifier la comptabilisation des notifications des subventions applicables au titre de l'exercice,
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard,
- nous assurer, à la clôture de l'exercice, que les ressources non utilisées dans leur intégralité faisaient l'objet d'une comptabilisation en excédent à utiliser sur l'exercice suivant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 31 août 2020

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



Julien MALCOSTE
Associé



Bilan

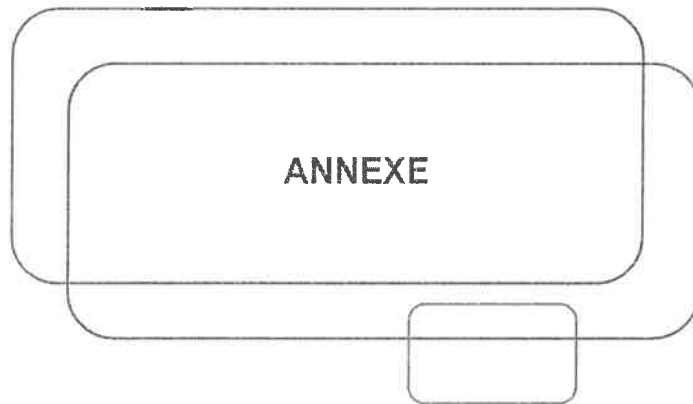
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 470	3 427	6 043	23
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 343		21 343	21 343
Constructions	147 005	144 200	2 804	5 164
Installations techniques, matériel et outillage	30 939	22 257	8 682	3 277
Autres immobilisations corporelles	169 080	128 136	40 944	18 523
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 256		10 256	9 593
ACTIF IMMOBILISE	388 093	298 021	90 072	57 923
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 557		1 557	1 301
Autres créances	32 187		32 187	32 920
Divers				
Valeurs mobilières de placement	256		256	256
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	383 016		383 016	338 484
Charges constatées d'avance	2 170		2 170	1 573
ACTIF CIRCULANT	419 186		419 186	374 534
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	807 279	298 021	509 258	432 457

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	185 426	185 426
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 176	64 188
Report à nouveau	-241 224	-201 444
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	27 518	-53 884
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34 647	34 647
FONDS PROPRES	94 543	28 933
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-17 151	20 941
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-17 151	20 941
Provisions pour risques	8 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 000	
Fonds dédiés sur subventions	96 466	102 737
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	96 466	102 737
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	34 669	5 365
Découverts et concours bancaires		783
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	34 669	6 148
Emprunts et dettes financières diverses	2 067	2 020
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 460	73 103
Dettes fiscales et sociales	201 129	178 574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000
DETTES	327 400	279 845
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	509 258	432 457

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 068 190	1 052 676
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	913 563	830 472
Reprises et Transferts de charge		4 409
Cotisations		
Autres produits	31 807	7 616
Produits d'exploitation	2 013 560	1 895 173
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	581 148	644 742
Impôts et taxes	90 965	78 658
Salaires et Traitements	950 220	906 943
Charges sociales	343 905	375 808
Amortissements et provisions	16 361	6 685
Autres charges	5 186	3 664
Charges d'exploitation	1 987 786	2 016 500
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 774	-121 326
Opérations faites en commun		
Produits financiers	412	493
Charges financières	112	11
Résultat financier	301	483
RESULTAT COURANT	26 075	-120 844
Produits exceptionnels	50	39 309
Charges exceptionnelles	4 878	24 812
Résultat exceptionnel	-4 828	14 497
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	102 737	155 200
Engagements à réaliser	96 466	102 737
EXCEDENT OU DEFICIT	27 518	-53 884
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	25 900	25 137
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	25 900	25 137
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	25 900	25 137
Total des charges	25 900	25 137



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 509 258 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 27 518 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 5 à 15 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 325	6 145		9 470
Immobilisations incorporelles	3 325	6 145		9 470
- Terrains	21 343			21 343
- Constructions sur sol propre	82 640			82 640
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	67 215	574	3 424	64 365
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 821	6 977	9 859	30 939
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 861	24 336	1 613	77 583
- Matériel de transport		915		915
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	89 207	3 401	2 026	90 582
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	349 086	36 202	16 922	368 366
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 593	663		10 256
Immobilisations financières	9 593	663		10 256
ACTIF IMMOBILISE	362 005	43 011	16 922	388 093

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 302	125		3 427
Immobilisations incorporelles	3 302	125		3 427
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	82 640			82 640
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	62 051	433	924	61 561
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 544	1 572	9 859	22 257
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 881	3 422	1 613	44 690
- Matériel de transport		103		103
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 664	2 705	2 026	83 343
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	300 780	8 236	14 422	294 594
ACTIF IMMOBILISE	304 082	8 361	14 422	298 021

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 171 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 256		10 256
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 557	1 557	
Autres	32 187	32 187	
Charges constatées d'avance	2 170	2 170	
Total	46 171	35 915	10 256
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PROD A RECEVOIR	22 546
Total	22 546

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	185 426				185 426
Fonds propres avec droit de reprise	20 941			38 092	-17 151
Ecart de réévaluation					
Réserves	64 188		23 987		88 176
Report à Nouveau	-201 444	-53 884		-14 104	-241 224
Excédent ou déficit de l'exercice	-53 884	53 884	27 518		27 518
Situation nette	15 228		51 506	23 987	42 746
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	34 647				34 647
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	49 874		51 506	23 987	77 393

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		8 000			8 000
Total		8 000			8 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 327 400 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	34 669	11 960	22 709	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 067	2 067		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 460	69 460		
Dettes fiscales et sociales	201 129	201 129		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	75	75		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
Total	327 400	304 691	22 709	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 083			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 780			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FFNP ALIMENTATION	4 729
FFNP HONORAIRES	14 320
PERSONNEL CONGES PAYES	78 552
CHARGES SUR CONGES	38 491
Total	136 092

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 170		
Total	2 170		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS PERCUS AVANCE	20 000		
Total	20 000		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Indemnité départ en retraite	124 828
Autres engagements donnés	
Total	124 828

L'association a effectué sur les exercices antérieurs des versements à un fonds collectif pour les indemnités de départ à la retraite. La valeur du fonds au 31 décembre 2019 est de 87 757 €.